



Délibération du Conseil d'Administration

D 2023-01-08

Le 29 mars 2023,

Le Conseil de d'Administration du CCAS de la commune de La Verpillière,
Dûment convoqué le 24 mars 2023,

S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie à 16H, Place du Docteur Ogier, sous la présidence de
Monsieur Patrick MARGIER, président du CCAS.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice, à l'exception de ceux qui,
absents, avaient donné procuration :

Robert PROTHIERE pouvoir à Marcelle VVIENT
Armelle GIRARD CHANEL pouvoir à Gérard LYOT
Geneviève BOROT pouvoir à Annie SANCHEZ

Etaient absents : Bernadette SANCHEZ

Nombre de membres :

En exercice :	17
Présents :	13
Absents :	1
Procurations :	3
Votants :	16

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

VU la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
(NOTRé) et notamment son article 107,

VU le rapport d'orientation budgétaire 2023 annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT la nécessité de la tenue d'un débat relatif aux orientations budgétaires du CCAS acté
par une délibération spécifique donnant lieu à vote,

PREND ACTE de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire.

PREND ACTE de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires du CCAS au titre du budget
primitif 2023.

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à LA VERPILLIÈRE,

Le 29 mars 2023

Le Président,

Patrick MARGIER

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Margier', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE LA VERPILLIÈRE' around the top and 'Isère' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a figure.